

Assurance invalidité

Politique sociale ou retour à la charité?

«Assainir l'Assurance invalidité: 10% de rentes en moins, augmentation préoccupante des troubles psychiques... Qui sera laissé au bord de la route?» Tel était le sujet de la conférence organisée le 17 février dernier à Neuchâtel, par l'ANAAP.

ACETTE OCCASION, Stéphane Rossini, conseiller national et professeur de politique sociale, a fait un exposé engagé présentant le projet, les enjeux et les changements envisagés dans le cadre de la 5e révision de l'Assurance invalidité.

Avant d'aborder la question de la 5e révision, le conférencier s'est proposé d'évoquer les aspects généraux de l'Assurance invalidité (AI): cette assurance soulève une problématique de politique sociale avec des rapports de force et des enjeux de société. Mais, derrière tout cela, il y a des personnes.

En Suisse, l'AI est née relativement tard (autour de 1960). Auparavant, les personnes en situation d'invalidité étaient prises en charge par des associations à but non lucratif, ce qui relevait de l'assistance et non de l'assurance. Jusqu'en 1995, le principe de l'assurance a prédominé mais, depuis, nous assistons à un mouvement inverse et à un retour vers un concept privilégiant l'assistance. On parle du «ciblage» des prestations, consistant à aider ceux qui en ont besoin: on revalorise ainsi l'assistance publique, c'est-à-dire l'aide sociale.

Ciblage arbitraire

Pour M. Rossini, ces systèmes n'atteignent pas leur but: en effet, 40% des ayants droit en ce qui concerne l'aide sociale ne formulent aucune requête. Le ciblage des prestations a pour conséquence de laisser des gens au bord du chemin. Le conférencier affirme qu'on n'a pas le droit d'accepter comme cela le retour de la charité. Il déplore que beaucoup confondent les

notions d'assurance et d'assistance, y compris dans les plus hautes sphères. Pour lui, il y a une réelle lutte à mener pour garder les assurances sociales. Hélas, le processus de décision politique est très idéologisé, fondé sur des a priori et non sur des connaissances. La campagne de l'UDC contre les abus dans le contexte de l'AI en est une bonne illustration. Le discours est biaisé dès lors que le message diffusé à propos de l'AI ne prend en considération que le volet des rentes (qui ne forme qu'une partie des prestations de l'AI).



L'AI soulève une problématique de politique sociale avec des enjeux de société, selon Stéphane Rossini.

Selon M. Rossini, il y a actuellement trois enjeux autour de l'Assurance invalidité: le financement (qui est un problème réel), le rôle des institutions à but non

lucratif (dont on parle peu) et l'évolution des besoins (pour lesquels on dispose de peu d'outils). Le domaine de l'AI est hélas mal connu, non seulement de la population, mais aussi des autorités politiques. L'augmentation de la TVA pour l'AVS et l'AI qui a été refusée par le peuple, lors de la votation du 16 mai 2004, montre qu'on ne veut pas accorder plus de moyens à l'AI. Sans réaction forte, la cohésion sociale de la Suisse est en danger. Il est enfin relevé que l'AI est encore relativement épargnée, si on pense à la LPP ou à l'assurance maladie.

Carrefour politique

L'orateur en vient ensuite aux questions financières qui doivent être abordées sans angélisme et très sérieusement. Le nombre de rentiers AI a beaucoup crû entre 1990 et 2002, augmentation que l'on ne retrouve dans aucun autre régime d'assurances sociales. Le nombre de prestations complémentaires (PC) a lui aussi beaucoup augmenté. A la base, les rentes AI (relevant de l'assurance) sont censées couvrir les besoins fondamentaux. Or, ce n'est pas le cas, d'où l'explosion du nombre de personnes touchant des prestations complémentaires (qui relèvent de l'assistance). Actuellement, les recettes de l'AI augmentent moins vite que les dépenses: le problème du financement se pose. Contrairement à l'assurance chômage, le taux des cotisations pour l'AI n'a pas été modifié dans les années 90. La contribution de la Confédération au financement de l'AI augmente: elle paie en effet les 50% de la facture. A la fin de 2004, le découvert du fonds capital de l'AI se montait à 6 milliards de francs: une situation sérieuse qui doit être résolue rapidement.

Aujourd'hui, nous nous trouvons à un carrefour politique. Certains aimeraient laisser pourrir la situation. Mais sans solution, d'ici un ou deux ans, nous risquons des mesures très drastiques (vu la composition actuelle du parlement). En attendant, l'AI va devoir puiser dans le fonds de compensation AVS/AI.

M. Rossini aborde ensuite la 4^e révision de l'AI, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2004. Les objectifs en étaient la consolidation des finances (cela n'a pas abouti, en raison du refus de l'augmentation de la TVA), l'adaptation des prestations de manière ciblée, le renforcement de la surveillance de la Confédération, ainsi que la simplification des structures et des processus.

«Le monde du travail est destructeur.»

«La réadaptation prime la rente» était déjà le leitmotiv de la 4^e révision. Pour M. Rossini, le problème se situe au niveau du marché économique. On devrait réadapter les gens dans un environnement économique qui exclut. Le monde du travail est destructeur: pourtant, la seule perspective que l'on offre aux exclus est de retourner dans le monde du travail.

La question de la relation entre l'économie et la société se pose. Mais, dans la 4^e révision de l'AI, on ne veut pas appréhender le vrai problème. En effet, comment demander aux entreprises de participer à cette réadaptation des personnes en difficulté? Il y a actuellement un cruel manque de volonté politique pour répondre à cette question.

Causes de maladie

En ce qui concerne la 5^e révision, qui nous préoccupe actuellement, il énumère les nombreux facteurs influant sur l'état de santé de la population, tels l'environnement, l'habitat, le bien-être, l'éducation, etc. Un travail interdisciplinaire est nécessaire, mais cela demande des moyens (en personnel et financiers) et de la volonté. Actuellement, hélas, personne ne réfléchit sur ces questions, d'après

M. Rossini. Le nombre de rentiers AI de 1990 à 2002 est passé en revue selon la cause: c'est dans la classe des psychoses ou psychonévroses que l'augmentation, très impressionnante, est la plus grande. Dans ce domaine, il est extrêmement difficile de casser les idées reçues. De nombreux facteurs influent sur la santé psychique, en particulier les prédispositions biologiques, l'âge, la société, la pauvreté, le travail et la famille.

Le travail comporte de nombreux facteurs de risque pour la santé psychique, en particulier le culte de la performance et de la productivité, les conditions de travail de plus en plus exigeantes (mobbing, insécurité de l'emploi, chômage). Il en est de même pour la famille où les facteurs de risque sont tout aussi nombreux: carences affectives, déstructuration du noyau familial, violences, soutien familial apporté à des proches malades ou âgés, etc.. La politique influe peu sur les secteurs du travail et de la famille (qui sont d'ailleurs très interdépendants).

Parmi les principales causes de l'augmentation actuelle du nombre de rentes d'invalidité psychique, on retrouve l'évolution démographique, le chômage de

longue durée, l'abandon de la responsabilité sociale des entreprises, de meilleurs diagnostics et l'atténuation du tabou lié aux maladies psychiques.

Pour M. Rossini, la 5^e révision n'a rien de révolutionnaire: les principales idées se retrouvent déjà dans la pratique de l'AI et dans la 4^e révision. Les mesures proposées ne tiennent pas compte des personnes (par exemple, la détection précoce peut devenir synonyme d'étiquetage précoce). En fait, cette révision ne tient pas compte de l'évolution de la société.

Avant de conclure, l'orateur projette la liste des 21 buts pour la santé en Suisse (inspirés des orientations «Santé 21, la santé pour tous au XXI^e siècle» de l'OMS Europe). Justement, «Améliorer la santé mentale» (but n° 6) et «Cadres favorables à la santé» (n° 13) font partie de ces buts essentiels, mais les auteurs et partisans de la 5^e révision de l'AI semblent l'ignorer. Le conseiller national termine son exposé en invitant le public présent à se battre pour une véritable politique sociale. ■

Robert Joosten

Du 25 au 30 juillet 2005

Six jours de marche dans le Jura



● **Itinéraire:** de Noiraige à Saint-Cergue, en passant par le Chasseron, Sainte-Croix, Le Suchet, Vallorbe, la Dent-de-Vaulion, le lac de Joux, Le Sentier, la forêt du Risoux, le Mont-Tendre, le col du Marchairuz, le Crêt de la Neuve.

● **Ouvert à tous:** inscriptions individuelles; familles avec enfants (garderie itinérante); groupes.

● *La Patrouille des Sentiers repose sur le partage d'une même activité entre bien-portants et personnes défavorisées. Convivialité et bonne humeur seront au rendez-vous.*

● Logement, repas, transports, animation sont compris dans le prix: 330 fr.; pour revenu modeste, 110 fr.; familles: 215 fr. par adulte, 100 fr. par enfant.

● Il y aura deux catégories de patrouilles, «A» (30 km environ par jour) et «B» (15 km), ainsi qu'un groupe «Promenade».